

Développement durable et équité intergénérationnelle¹

*Note : il s'agit d'une version avant relecture des épreuves. La version définitive, pouvant être citée, a été publiée dans *Economie et Management*, 160, Juin 2016. <https://www.reseau-canope.fr/notice/economie-et-management-n-160-juin-2016.html#content>*

La question du développement durable suppose la prise en compte des générations futures. Ne les connaissant pas, il apparaît d'autant plus difficile d'anticiper ce qu'il serait juste de leur léguer. Différentes conceptions s'opposent mais laquelle retenir pour guider les choix politiques actuels, tout en ne sacrifiant pas la génération actuelle ?

Danielle ZWARTHOED
Chercheure postdoctorale
Centre de Recherche en Ethique (CRE)
Université de Montréal
2910 boul. Edouard-Montpetit
Montréal (Québec) H3T 1J7 Canada

A la fin des années 60, Aurelio Peccei et Alexander King fondent le Club de Rome, un groupe de réflexion qui commandite au Massachusetts Institute of Technology (MIT) un rapport intitulé *The Limits to Growth* (1972 ; en français : *Halte à la croissance ?*). Les conclusions de ce rapport controversé sont basées sur une simulation des différents scénarios possibles résultant des interactions entre croissance démographique, industrialisation, pollution, production agricole et disponibilité des ressources naturelles. Elles soulignent que, si la croissance continue « comme d'habitude », les limites de la capacité de la planète seront atteintes dans les cent prochaines années.

A la suite de ce rapport, la problématique environnementale prend place dans l'agenda des Nations Unies. La Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, présidée par Gro Harlem Brundtland, constitue l'équipe qui publiera le fameux rapport Brundtland (1987) intitulé *Notre avenir à tous*, qui consacrera la définition du développement durable :

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures » (Brundtland et al. 1987).

Plus consensuel que celui du Club de Rome, ce rapport affirme qu'il est possible de concilier trois exigences : croissance et développement économique ; justice sociale et éradication de la pauvreté ; préservation du potentiel productif de la planète pour les générations futures.

Comment évaluer ce que nous devons aux générations futures ?

L'idée de développement durable n'est pas dénuée d'ambiguïté, et peut en fait renvoyer à des conceptions de l'équité entre générations fort différentes. Par « équité entre générations », ou « justice intergénérationnelle » (j'utiliserai ces deux termes de manière interchangeable), j'entends la juste distribution des coûts et des avantages de diverses natures entre les différentes générations. Lorsque nous souhaitons définir ce que nous devons léguer aux générations futures, il nous faut déterminer la valeur des différents biens susceptibles de faire partie de ce legs, étant donnée la variété des capitaux qu'il serait possible de transférer aux générations futures (capitaux naturels, matériels, humains, etc). C'est ce qu'on appelle la question de la *métrique* de la justice intergénérationnelle.

¹ Je remercie Thomas Ferretti et le comité de rédaction de la revue *Economie et Management* pour leurs commentaires sur une version antérieure de ce texte. Je suis entièrement responsable des erreurs qui restent.

Une première conception possible de la métrique de la justice est la satisfaction des préférences. La valeur des capitaux que nous laissons aux générations futures serait déterminée par les préférences des personnes futures. Mais nous ignorons quelles seront ces préférences puisque, par définition, les générations futures n'existent pas. Est-ce qu'elles auront par exemple autant de plaisir et d'émerveillement que nous à contempler les pyramides d'Égypte ou le Grand Canyon, ou à déguster du chocolat ? Cela étant, nous observons que, dans une certaine mesure, les préférences s'adaptent à leur environnement. Pas toutes, bien sûr. La préférence pour la santé ou l'eau potable subsistera probablement. Mais il est bien possible que les personnes futures ne développent une préférence pour la biodiversité, les espaces sauvages ou encore le patrimoine culturel que si ces derniers font partie de leur environnement. Est-ce un problème ? Partagerions-nous l'intuition du philosophe Brian Barry, qui écrivait :

« Peut-être les gens dans le futur pourraient-ils apprendre à trouver de la satisfaction dans des paysages totalement artificiels, en marchant sur le gazon synthétique parmi les arbres en plastique, tandis que les oiseaux électroniques chantent au-dessus de leur tête. Mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que quelque chose d'horrible serait arrivé aux êtres humains si la vraie herbe, les vrais arbres et les vrais oiseaux ne leur manquaient pas. » (Barry 1999; je traduis).

La malléabilité des préférences pose problème non seulement parce que celles-ci sont susceptibles de s'adapter à une situation où l'humanité serait privée de certains biens que notre génération valorise, mais aussi parce qu'elle signifie qu'il est possible pour une génération de modifier, par l'éducation, les préférences de la génération suivante. Nous pourrions, anticipant la dégradation de l'environnement, délibérément apprendre à nos enfants à préférer le gazon synthétique et les arbres en plastique à la nature sauvage. Si nous trouvons cela problématique, une conception de l'équité intergénérationnelle basée sur les préférences ne peut pas nous expliquer pourquoi.

Ces difficultés notamment peuvent nous inciter à adopter des métriques plus élaborées que la satisfaction des préférences. Une seconde approche, l'approche des capacités, dont les premiers défenseurs ont été l'économiste Amartya Sen et la philosophe Martha Nussbaum (cf. Nussbaum et Sen 1993), soutient que ce qui importe, c'est que les êtres humains (personnes futures incluses) aient la liberté réelle (la « capacité ») de réaliser certains « fonctionnements », c'est-à-dire certains états et activités constitutifs d'une vie digne d'un être humain. Nussbaum a proposé une liste de dix capacités sans lesquelles une vie bonne ne serait pas possible. Chacune des capacités est désignée par un label et comprend un ensemble d'états et d'activités que l'individu peut choisir, ou non, de réaliser. Par exemple, la capacité « Intégrité du Corps » inclut : être capable de se déplacer librement d'un endroit à un autre, d'être à l'abri d'agressions violentes, y compris les violences domestiques, avoir des opportunités de satisfactions sexuelle et des choix en matière de reproduction. La capacité « Autres Espèces » inclut : être capable de vivre avec un intérêt pour et en relation avec les animaux, les plantes et le monde naturel.

A première vue, l'approche des capacités permet de rendre justice à l'intuition de Barry. Les habitants du monde artificiel qu'il décrit seraient privés de la capacité « Autres Espèces ». Encore faut-il spécifier jusqu'à quel point chacune des capacités devrait être garantie, et de quelle manière nous devrions trancher les conflits entre différentes capacités. Par exemple, la capacité de se déplacer librement peut entrer en conflit avec la capacité d'interagir avec les autres espèces. En effet, se déplacer, c'est aussi se déplacer en avion ; or, les émissions de CO₂ des vols en avion sont un des facteurs de changement climatique, d'altération des écosystèmes et de disparition de certaines espèces. Pour offrir une réponse convaincante au problème des arbres en plastique, l'approche des capacités doit nous dire s'il serait justifié de limiter la capacité de se déplacer au nom de la capacité de vivre dans un monde où existe une espèce de plus, et si oui, pourquoi.

Une troisième approche, basée sur la conception de la justice intergénérationnelle du philosophe américain John Rawls, consiste à évaluer les capitaux légués aux générations futures en fonction de leur contribution à l'établissement et au maintien d'institutions politiques justes, c'est-à-dire d'institutions qui garantissent les libertés politiques fondamentales, la juste égalité des

chances et une distribution équitable des « biens premiers sociaux » (le revenu et la richesse, notamment). On pourrait penser que cette approche très « politique » ignore la question environnementale. Mais il ne faut pas oublier que la préservation de ressources naturelles telles que l'eau potable et le maintien d'un environnement décent (c'est-à-dire sans désertification, inondations, dégradation des sols, etc) sont indispensables au maintien de la paix civile et de la justice sociale.

Soutenabilité faible vs soutenabilité forte

Chacune des *métriques* discutées ci-dessus pourrait autoriser, à des degrés différents et pour des raisons différentes, le remplacement du capital naturel par d'autres types de capitaux. Cette question du remplacement, ou de la *substitution*, est au coeur du désaccord entre les défenseurs de la « soutenabilité faible »² et ceux de la « soutenabilité forte »³. Dans quelle mesure est-il permis de modifier la composition du « panier » de biens que nous léguons aux générations futures en remplaçant un type de capital (le capital naturel) par un autre type de capital (le capital humain, par exemple) ?

Chaque chose, chaque arbre ou chaque oiseau par exemple, est, en elle-même, unique et donc irremplaçable. Mais une conception de l'équité intergénérationnelle qui exigerait de la génération présente qu'elle n'altère d'aucune manière l'état du monde actuel, ne fait guère sens. Afin de savoir s'il est permis, ou non, de substituer une chose à une autre, nous devons en fait traiter deux types de questions.

Premièrement, nous devons trouver une réponse à la question *empirique* de savoir si, étant donné ce que l'humanité sait et peut faire, les personnes futures pourront remplacer les fonctions que remplissent aujourd'hui les ressources naturelles. Notons déjà qu'il peut être plus aisé de remplacer une ressource naturelle n'ayant qu'une fonction principale qu'une ressource ayant plusieurs fonctions, dont certaines sont encore inconnues. Ainsi, alors que le pétrole remplit essentiellement la fonction de source d'énergie, les arbres remplissent une multiplicité de fonctions, dont les suivantes : source d'énergie et matière première (le bois, l'écorce, les feuilles, le caoutchouc, la résine), alimentation humaine et animale (fruits, noix, feuilles, sève), puits de carbone, lutte contre l'érosion et stabilisation des sols, habitat pour diverses espèces, remèdes (phytothérapie), agrément et ornementation, fonctions culturelles, culturelles ou symboliques. Les optimistes pencheront peut-être pour la soutenabilité faible, se disant qu'il sera toujours possible, grâce au progrès technologique, de créer les outils nécessaires pour assurer les fonctions que la nature remplit aujourd'hui pour nous. Par conséquent, les exigences du développement durable seront faibles et ne demanderont que peu d'efforts de préservation de l'environnement naturel. En revanche, les prudents souligneront que l'ensemble des services que fournissent les écosystèmes aux êtres humains est encore mal connu, et que nous ignorons quels seraient les effets à long terme de leur destruction. Le développement durable exigerait alors plus d'efforts de conservation des ressources naturelles.

Le second type de question que pose le débat entre soutenabilité faible et forte est d'ordre *moral*. Quel que soit notre degré d'optimisme quant à la capacité de la technologie humaine de rendre les services que la nature nous rend, ce remplacement est-il par ailleurs souhaitable ? C'est ici que la pertinence de la détermination d'une « métrique » de la justice intergénérationnelle apparaît. Voyons d'abord les préférences. Dans la théorie du consommateur, les biens A et B sont des substituts si, lorsque le prix de A augmente (ou lorsque sa disponibilité diminue), la demande de B augmente aussi. Un puits de carbone serait un substitut pour un arbre si, lorsque les arbres deviennent rares, la demande de puits de carbone augmente. La demande dépend des préférences *actuelles* des individus, c'est-à-dire des préférences que les individus se trouvent avoir dans une situation donnée. Cette approche de la substituabilité est donc vulnérable aux objections faites à

² Un des représentants les plus connus est Robert Solow (cf. Solow 2000)

³ Par exemple, Herman Daly (cf. Daly 1995) et Bryan Norton (cf. Norton 1999).

la métrique « satisfaction des préférences » ci-dessus. On peut en effet se demander dans quelle mesure la demande reflète les préférences et les valeurs *réelles* des individus, et non pas des préférences adaptées aux contraintes de leur situation actuelle (ici, l'extinction des arbres). Si les habitants du monde en plastique avaient su qu'il était possible de préserver des arbres naturels, et ce que c'est que d'expérimenter un arbre réel, peut-être auraient-ils eu d'autres préférences. En outre, il est difficile de savoir à l'avance comment la demande de personnes qui n'existent pas encore va réagir à la raréfaction d'un bien. Une métrique telle que la satisfaction des préférences est donc trop indéterminée pour justifier à elle seule la préservation du capital naturel. Des métriques telles que le besoin de Brundtland, les biens premiers de Rawls, ou les capacités de Sen et de Nussbaum, pourraient-elles faire pencher la balance en faveur de la soutenabilité forte ? Disons que plus notre conception du bien-être inclura, d'une manière ou d'une autre, les bénéfices que nous procure l'environnement, plus nous serons disposés à adopter une conception forte de la soutenabilité.

Afin d'illustrer la distinction entre ces deux types de questions, les questions empiriques et les questions morales, imaginons une personne qui serait favorable à une métrique « préférence actuelle » (donc disposée à accepter une version faible de la soutenabilité pour des raisons *morales*), mais qui serait pessimiste quant aux possibilités technologiques futures. Cette personne serait prête à adopter une version forte de la soutenabilité pour des raisons *prudentielles*. Tandis qu'une personne qui, bien que fort optimiste quant à la possibilité de remplacer les arbres par des puits de carbone, serait favorable à une version de l'approche des capacités dans laquelle des interactions régulières avec le monde naturel seraient une composante cruciale de la vie bonne, penchera pour une version forte de la soutenabilité pour des raisons *morales*.

Deux remarques encore. Premièrement, j'ai procédé à cette discussion du point de vue de l'équité entre les générations d'*êtres humains*, adoptant ainsi délibérément une conception de la valeur des capitaux naturels exclusivement basée sur leur contribution aux intérêts humains. Mais certaines conceptions de l'éthique environnementale affirment qu'il faut également prendre en compte des intérêts non-humains, animaux ou végétaux. Ce serait une raison morale supplémentaire, mais différente, d'adopter une conception forte de la soutenabilité. Et, au-delà de l'idée selon laquelle nos politiques et nos actions en matière environnementale devraient prendre en compte les intérêts d'êtres vivants, la question se pose de savoir si l'environnement naturel, en tant que tel, indépendamment de la manière dont il contribue à la survie et au bien-être des espèces qui l'habite, a une valeur.

Deuxièmement, même si nous adoptons une version « faible » de la soutenabilité, cela ne nous dédouane certainement pas de l'obligation de faire des efforts d'épargne et d'investissement pour les générations futures. Il faut donc notamment intégrer les dépenses et investissements en éducation dans l'évaluation du capital légué aux générations futures. Or, cette évaluation fait apparaître que, aujourd'hui, dans nombre de pays, les investissements en éducation et en capital humain ne suffisent pas à compenser la disparition du capital naturel (Arrow et al. 2004).

Equité intergénérationnelle vs justice sociale ?

Les efforts significatifs de préservation environnementale, d'investissement et d'épargne requis par l'équité intergénérationnelle n'impliqueraient-ils pas le sacrifice des pauvres d'aujourd'hui ? Il est certain qu'une politique d'éradication de la pauvreté qui nous autoriserait à consommer toutes les ressources actuellement disponibles afin d'accroître la richesse de notre société, en espérant des retombées positives sur les plus démunis, n'est pas soutenable. Est-ce à dire qu'il y a un conflit entre justice sociale et équité intergénérationnelle ? Sur le plan théorique, pas nécessairement. Il est possible de concevoir une théorie complète de la juste distribution des capitaux et ressources rares entre générations et au sein d'une génération. Ainsi, Rawls propose une conception de la justice selon laquelle chaque génération devrait viser à établir puis maintenir pour la génération suivante un capital et une structure institutionnelle suffisants pour garantir la justice sociale *au sein d'une génération*. Le rapport Brundtland propose une conception du

développement économique à même de satisfaire à la fois les besoins des personnes présentes et des personnes futures. Il n'y a donc pas à proprement parler de conflit entre *la justice sociale* et *l'équité intergénérationnelle*, pour autant que, d'une part, les membres de chaque génération ne consomment pas plus que leur juste part et que, d'autre part, le stock total de ressources est suffisant pour garantir à chacun la satisfaction de ses besoins (dans la version Brundtland) ou l'accès aux libertés fondamentales et biens premiers sociaux (dans la version Rawls).

Ce qui est parfois présenté comme un conflit entre *justice sociale* et *équité intergénérationnelle* est donc en fait plutôt le résultat d'une forte réticence des contemporains à faire les efforts requis pour laisser aux plus pauvres leur juste part. La solution par défaut consiste alors à grignoter dans le capital destiné à nos descendants afin de pallier les insuffisances de la redistribution. Autrement dit, ce conflit n'est pas un problème d'incompatibilité entre deux exigences morales, mais un problème de respect de nos obligations morales. Le non-respect des devoirs de solidarité au sein d'une génération entraîne le non-respect des devoirs liés à la préservation des ressources naturelles et des capitaux de différentes sortes pour les générations futures.

Reste à savoir si le stock de ressources à travers les générations sera suffisant. On pourrait être tenté de faire preuve d'optimisme en soulignant qu'une distribution plus juste des ressources pourrait en fait être génératrice de richesses qui elles-mêmes bénéficieraient aux générations futures. Autrement dit, non seulement justice sociale et équité intergénérationnelle seraient compatibles ; en fait, la justice sociale faciliterait la réalisation de l'équité intergénérationnelle. Anand et Sen penchent pour cette hypothèse :

« La redistribution vers les pauvres, sous la forme d'une amélioration de leur santé, de leur éducation et de leur nutrition, n'est pas seulement intrinsèquement importante – en ce qu'elle accroît leurs capacités de mener des vies plus épanouissantes – mais elle est aussi instrumentalement importante en ce qu'elle augmente leur « capital humain » avec une influence durable dans le futur. » (Anand et Sen 2000; je traduis)

Cette hypothèse de « facilitation » est séduisante, mais n'oublions pas que, d'une, elle ne fonctionne pas pour les ressources finies comme le pétrole et, de deux, les efforts de redistribution sous la forme d'investissements dans l'éducation ne bénéficient pas à tous les pauvres. Les plus âgés, par exemple, sont laissés de côté.

Conclusion

Ce texte a donné quelques outils pour caractériser nos obligations envers les générations futures de manière plus précise. Mais les personnes futures ne peuvent ni nous menacer ni nous aimer. Nous ne serons jamais témoins de leurs souffrances ni de leur joie. Notre sympathie pour ces êtres humains sans visage est peut-être limitée. Le défi restant est donc de concevoir des formes d'éducation civique et morale, ou encore des dispositifs institutionnels (comme la taxation environnementale ou l'inclusion de représentants des générations futures dans les Parlements) à même de nous faire adopter les comportements que nous aurions adoptés si nous pouvions éprouver cette sympathie.

Références

- Anand, S, et A Sen. 2000. « Human Development and Economic Sustainability ». *World Development* 28 (12): 2029- 49.
- Arrow, K, P Dasgupta, L Goulder, G Daily, G Heal, P Ehrlich, S Levin, et al. 2004. « Are We Consuming Too Much? » *The Journal of Economic Perspectives*, Vol. 18, No. 3, pp. 147-172
- Barry, B 1999. « Sustainability and Intergenerational Justice ». In *Fairness and Futurity. Essays on Environmental Sustainability and Intergenerational Justice.*, édité par Andrew Dobson, 93- 117. Oxford University Press.

- Brundtland, G H, et al. 1987. *Notre Avenir à Tous, rapport de la commission mondiale sur l'Environnement et le Développement*. Paris: Les Editions du Fleuve (traduction française de *Our Common Future*).
- Daly, H 1995. « On Wilfred Beckerman's Critique of Sustainable Development ». *Environmental Values* 4 (1): 49-55.
- Norton, B 1999. « Ecology and Opportunity: Intergenerational Equity and Sustainable Options ». In *Fairness and Futurity: Essays on Environmental Sustainability and Social Justice*, édité par Andrew Dobson, 118-50. Oxford UP.
- Nussbaum, M, et A Sen. 1993. *The Quality of Life*. Clarendon Press.
- Solow, R 2000⁴. « Sustainability: An economist's perspective. » In R.N. Stavins, *Economics of the Environment*, 131. W.W. Norton & Company.